

Avis voté en plénière du 27 janvier 2015

# La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

---

## Déclaration du groupe de l'agriculture

Le terme générique des « dispositifs médicaux » est peu connu du grand public. Pourtant, il recouvre un domaine de produits, très variés qui le concernent de près, du simple sparadrap au cœur artificiel.

Cet avis de qualité ne manquera pas de faire connaître au plus grand nombre cet aspect méconnu du champ sanitaire, dont le poids économique rivalise aujourd'hui avec celui du médicament.

L'évolution des dépenses des dispositifs médicaux ces dernières années est particulièrement frappante. Cette croissance porte aussi bien sur l'assurance maladie obligatoire et les complémentaires que sur les patients.

La tendance s'accroîtra à l'avenir en raison de l'augmentation du nombre de dispositifs inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables. En effet, les patients en affection de longue durée (ALD) sont de plus en plus nombreux et la population est vieillissante.

C'est la raison pour laquelle le groupe de l'agriculture soutient la préconisation du CESE visant à mettre en cohérence le tarif remboursable avec le prix de vente aux patients afin de limiter leur reste à charge. À défaut, les difficultés financières d'accès aux soins, déjà importantes, n'en seront que plus fortes.

Par ailleurs, le groupe plaide pour une amélioration de l'accès aux dispositifs médicaux dans la mesure où celle-ci constitue une des réponses aux déserts médicaux qui subsistent aussi bien dans les campagnes que dans certaines zones périurbaines. Les techniques de télémédecine et de téléobservance, utiles à la prévention, portent à ce titre des perspectives prometteuses, à la condition que le réseau des télécommunications offre un débit suffisant.

Nous sommes également favorables à l'amélioration de la législation en matière de mise sur le marché, de contrôle et d'évaluation des dispositifs médicaux. Il apparaît en effet, et l'avis le met parfaitement en évidence, que la politique de la France est beaucoup plus rigoureuse en matière de médicaments qu'en matière de dispositifs médicaux. Or les conséquences sanitaires n'en sont pas moins graves, comme l'affaire des prothèses P.I.P. a pu le révéler.

Heureusement la réglementation, en particulier sous l'impulsion de l'Union européenne, devrait être renforcée et adaptée dans les prochains mois.

Enfin, à l'heure de la recherche de croissance et de compétitivité, n'oublions pas le volet industriel. Il convient de mieux accompagner le développement de nos entreprises, en particulier les plus petites,

dont les capacités d'innovations ne sont plus à démontrer mais qui faute de pouvoir accéder au marché français sont contraintes de se délocaliser pour trouver des débouchés. Les préconisations de l'avis visant à lever les freins et les contraintes structurelles vont, selon nous, dans le bon sens.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.